PREFECTURE DE LA DROME

DIRECTION DES COLLECTIVITES PUBLIQUES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

AFFAIRE SUIVIE PAR : A. MAHOUX
POSTE TEL. : 04.75.79.29.48.

Vu pour rester annexé à la délibération du conseil municipal du 19 juin 2013

ARRETE N° 712 .

Portant déclaration d'utilité publique du projet de mise en conformité des périmètres de protection sanitaire du captage de *LA BEAUME ROUGE* exploité par la Commune d'*EYZAHUT* et concernant les territoires des communes *d'EYZAHUT, POET LAVAL, ROCHEBAUDIN, et DIEULEFIT* et valant institution des servitudes des périmètres de protection immédiate et rapprochée.

Le Préfet de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique, notamment ses articles
L 11.1 à L.11.8 et R.11.1 à R.11.31;

VU les articles L 20 à L 20.1 du Code de la Santé Publique;

VU les articles L.111.7 et L.421.3 portant réforme du Code de l'Urbanisme;

VU la loi n°64.1245 du 16 Décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre la pollution ;

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VU la loi sur l'Eau n°92. du 3 Janvier 1992 relative à la gestion de la ressource en eau ;

VU le décret n°89.3 du 3 Janvier 1989, modifié par le décret n°91.257 du 7 mars 1991 et portant règlement d'administration publique pour l'application du chapitre II du titre 1er du livre du Code de la Santé Publique

VU le décret n°93.742 du 29 Mars 1993 pris pour l'application de la loi du 3 Janvier 1992 susvisée, notamment son article 1er ;

VU l'arrêté Préfectoral n°253 du 21 Janvier 1997 fixant la liste des personnes susceptibles de remplir les fonctions de Commissaire Enquêteur pour l'année 1997;

VU l'arrêté du 10 Juillet 1989 relatif à la définition des procédures administratives d'autorisation des captages d'eau destinés à la consommation humaine;

VU l'arrêté Préfectoral n°1502 en date du 18/04/97 portant ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'une enquête parcellaire conjointe en vue de la réalisation du projet de protection sanitaire du captage de *LA BEAUME ROUGE;*

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'*EYZAHUT* en date du 28 Novembre 1996 sollicitant l'ouverture de l'enquête publique en vue de la déclaration d'Utilité Publique du projet de protection sanitaire du captage de *LA BEAUME ROUGE* et de l'enquête parcellaire en vue de l'instauration des servitudes liées à ce projet;

VU les journaux : le Dauphiné Libéré des 2 et 15 Mai 1997,et le Peuple Libre des 1er et 15 Mai 1997, contenant les insertions réglementaires;

VU l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur en date du 9 Juin 1997;

VU l'avis favorable du CDH en date du 18 Décembre 1997;

VU la copie de la notification du dépôt du dossier à la Mairie, aux propriétaires figurant sur la liste établie en application de l'article R11.19 du Code de l'expropriation;

VU le certificat du Maire attestant que l'arrêté a été régulièrement affiché;

VU l'ensemble des pièces du dossier;

CONSIDERANT que toutes les formalités réglementaires ont été remplies;

SUR la proposition de Madame le Secrétaire Général de la Préfecture

ARRETE

ARTICLE 1

Sont déclarés d'utilité publique :

- le projet d'instauration des périmètres de protection du captage d'eau potable de *LA BEAUME ROUGE* exploité par la Commune d'*EYZAHUT* et situé sur son territoire;

- l'institution des servitudes liées à ce projet.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire d'*EYZAHUT* est autorisé à exploiter le captage de *LA BEAUME ROUGE* pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

Monsieur le Maire d'*EYZAHUT* est autorisé à exploiter la totalité du débit de la source de LA BEAUME ROUGE dont le débit moyen d'étiage est estimé à 2.4 m3/h.

ARTICLE 3 - PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE

Compte-tenu de la position très particulière du captage de LA BEAUME ROUGE qui est accroché à la falaise, il n'est pas crée de périmètre de protection immédiate.

ARTICLE 4 - PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Il est créé un périmètre de protection rapprochée tel que défini sur le plan parcellaire joint à l'arrêté.

A l'intérieur de cette zone qui n'est pas à acquérir par la commune d'EYZAHUT sont interdites les activités suivantes :

1) Les faits susceptibles d'engendrer des pollutions diffuses graves:

- Les contructions nouvelles de toute nature.
- Les constructions de bâtiments ou d'installations potentiellement très polluants,dont:
  * *Les élevages intensifs*
  * *Les installations classées*
  * *Le stockage de produits chimiques ou phytosanitaires*
  * *Les stockages et canalisations d'hydrocarbure*
  * *Les Stockages de lisiers,fumiers et matières fermentescibles,*
  * *Les canalisations maîtresses d'assainissement*
- Les dépôts d'ordures ménagères, immondices, détritus et produits radio-actifs
- Les dépôts de fumiers et de matières fermentescibles
- L'Epandage massif de lisiers boues de stations d'épuration ect;;;
- La création de parc animaliers ou de chasses privées;

2) Les faits susceptibles de favoriser les infiltrations rapides

- La recherche et le captage des eaux souterraines ;
- L'exploitation de carrières à ciel ouvert, l'ouverture et le remblaiement d'excavation à ciel ouvert ;
- Les coupes à blanc des espaces boisés,

ET D'UNE MANIERE GENERALE TOUT FAIT SUSCEPTIBLE D'ALTERER LA QUALITE DES EAUX.

Seront autorisées les activitées suivantes :

- Le pâturage extensif de troupeaux ovins ,de capridés et de chevaux
- Les coupes de bois pour une exploitation rationnelle de la forêt
- L'entretien de la bergerie
- Les travaux d'entretien du captage de la bergerie.

ARTICLE 5

Les servitudes instaurées sur les parcelles du périmètre de protection rapprochée seront soumises à la publicité foncière par la publication du présent arrêté à la Conservation des Hypothèques, notification individuelle du présent arrêté sera faite aux propriétaires des terrains compris dans le périmètre de protection rapprochée.

ARTICLE 6

Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires des terrains compris dans le périmètre de protection rapprochée.

Monsieur le Maire d'EYZAHUT, ou son mandataire sont chargés d'effectuer ces formalités.

ARTICLE 7

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE:

- Pour le demandeur, dans un délai de deux mois à compter de sa notification,

- Pour les tiers, dans un délai de quatre ans après accomplissement des formalités de publication.

ARTICLE 8

Madame le Secrétaire Général de la Préfecture de la DRÔME, Messieurs les Maires d'*EYZAHUT, POET LAVAL, ROCHEBAUDIN et DIEULEFIT*, Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, Madame le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales et Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Receuil des Actes Administratifs de la Précfecture de la Drôme.

Fait à Valence, le 19 FEV. 1998

Le Préfet,

Pour ampliation
L'Adjoint au Chef de Bureau

Françoise PUKALL

Par délégation,
Le Secrétaire Général

Marie-France COMBIER

COMMUNE D'EYZAHUT - Source de "La Beaume Rouge"

N° Ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES selon les Documents Cadastraux	INDICATIONS CADASTRALES					Superficies	
		Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie	Nature de culture	à acquérir	Frappées de Servitudes
PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE - COMMUNE D'EYZAHUT								
1	Commune d'EYZAHUT à la Mairie - 26160 EYZAHUT	B B	379 385	Beaume Rouge Les Claux	52a57 9ha32a20	L. L.		52a57 51a93

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de ce jour
Valence, le 19 FEV. 1996

COMMUNE D'EYZAHUT - Source de "La Beaume Rouge"

N° Ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES selon les Documents Cadastraux	INDICATIONS CADASTRALES					Superficies	
		Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie	Nature de culture	à acquérir	Frappées de Servitudes
PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE - COMMUNE DE DIEULEFIT								
2	M. ALAISE André, Auguste - Epoux CHARRA Né le 08.02.1930 à 26 BOURDEAUX Demeurant Rue de Salevas - 26220 DIEULEFIT	A	2	Serre Gros et Pierre Fusil	44ha87a76	BT.		8ha43a50

Vu pour être annexé à l'a
préfectoral en date de ce
Valence, le

COMMUNE D'EYZAHUT - Source de "La Beaume Rouge"

N° Ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES selon les Documents Cadastraux	INDICATIONS CADASTRALES					Superficies	
		Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie	Nature de culture	à acquérir	Frappées de Servitudes
PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE - COMMUNE DE POET-LAVAL								
2	M. ALAISE André, Auguste - Epoux CHARRA Né le 08.02.1930 à 26 BOURDEAUX Demeurant Rue de Salevas - 26220 DIEULEFIT	A A A A A A	4 5 6 7 8 37	Bisquerle Bisquerle Serre Gros Serre Gros Serre Gros Pierre Fusieux	9ha46a60 8ha09a45 25ha58a25 7ha58a45 2ha78a90 11ha80a50	BT. PAT. PAT. BT. BT.		9ha46a60 8ha09a45 25ha58a25 7ha58a45 2ha78a90 2ha26a42
3	M. ALAISE Paul, Joseph Né le 29.04.1912 Demeurant 26220 DIEULEFIT	A	30	La Plaine	2ha73a48	PAT.		1ha20a89
4	Melle BOMMIER - COOK Marie Thérèse Née le 28.12.1930 Demeurant Pigoulet - 26160 LE POET-LAVAL	A	331	La Plaine	4ha90a98	PAT.		4ha90a98
5	M. BRES Alain, Roger Né le 28.07.1937 à 26 POET-LAVAL Demeurant 51 Ae Joseph Combier 26250 LIVRON-SUR-DROME	A	366	La Plaine	3ha28a35	PAT.		3ha28a35

Vu pour être annexé à l'arr
préfectoral en date de ce j
Valence, le 18 FEV. 1998

COMMUNE D'EYZAHUT - Source de "La Beaume Rouge"

N° Ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES selon les Documents Cadastraux	INDICATIONS CADASTRALES					Superficies	
		Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie	Nature de culture	à acquérir	Frappées de Servitudes
PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE - COMMUNE DE POET-LAVAL								
6	M. BRES Antoine, Emile, Maurice Né le 24.11.1930 à 00 BEYROUTH (LIBAN) Demeurant Hameau de Favas Les Closades 34160 SAINT BAUZILLE-DE-MONTME Mme BRES Monique, Geneviève, Mauricette Epouse VERMARREC Jean Née le 04.02.1922 à 24 BERGERAC Demeurant 7 Rue Mal de L. de Tassigny 92200 NEUILLY-SUR-SEINE M. BRES Michel, Gérard - Epoux DAVAL Sylviane Né le 22.10.1947 à 83 TOULON Demeurant 25 Rue Frédéric Chevillon - 13001 MARSEILLE	A	34	La Plaine	3ha34a10	PAT.		1ha06a32
7	M. BRES Edgar, Pierre - Epoux NAMBLARD Christine Né le 27.01.1936 à 75 PARIS 12ème Demeurant 14 Rue de la Mairie - 68280 SUNDHOFFEN Mme BRES Martine, Andrée, Anne-Marie Epouse BREBAN Claude Née le 27.09.1941 à 07 SAINT AGREVE Demeurant 11 Rue de Gometz - 91470 LES MOLIERES Mme BRES Elisabeth, Marguerite, Pierrette Epouse JACQUOT Jean-Pierre Née le 14.08.1946 à 69 LYON 6ème Demeurant 24 Ae de La Bourdonnais - 75007 PARIS 07	A A	29 31	La Plaine La Plaine	2ha00a72 4ha72a10	PAT. PAT.		87a94 2ha88a06
8	Mme BRES Simone, Françoise, Colette - Epouse LAUNE Jean Née le 03.08.1914 à 73 LIGINE Demeurant 11 Rue Robespierre - 34590 MARSILLARGUES	A	330	La Plaine	65a72	PAT.		65a72

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de ce jour
Valence, le 19 FEV. 1998

COMMUNE D'EYZAHUT - Source de "La Beaume Rouge"

N° Ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES selon les Documents Cadastraux	INDICATIONS CADASTRALES					Superficies	
		Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie	Nature de culture	à acquérir	Frappées de Servitudes
PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE - COMMUNE DE POET-LAVAL								
9	M. DE JONGE Jean, Jacques, Eric Né le 28.10.1941 à 00 ANVERS (BELGIQUE) Demeurant 0013 Rue de Coquiane - PETIT ENGHIEN (BELGIQUE)	A	28	La Plaine	6ha36a70	PAT.		74a15
10	M. MORLEY Richard - Epoux OPOLSKI Né le 25.02.1917 à 00 TORQUAY (GRANDE-BRETAGNE) Demeurant 106 Richmond MILL COURT RICHMOND (GRANDE-BRETAGNE)	A	33	La Plaine	1ha13a70	PAT.		92a19
11	S.C.I. RIBESSEILLES M. DERVIEUX Christian Demeurant Ribesseilles - 26160 LE POET-LAVAL	A A A	1 2 3	Bisquerle Bisquerle Bisquerle	2ha72a55 1ha09a45 7ha44a15	PAT. PAT. BT.		2ha72a55 1ha09a45 7ha44a15

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de ce jour
Valence, le 19 FEV. 1998

COMMUNE D'EYZAHUT - Source de "La Beaume Rouge"

N° Ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES selon les Documents Cadastraux	INDICATIONS CADASTRALES					Superficies	
		Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie	Nature de culture	à acquérir	Frappées de Servitudes
PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE - COMMUNE DE ROCHEBAUDIN								
12	M. LAURENT Régis, Louis Né le 06.01.1902 à 07 CRUAS Demeurant Chateauneuf de Mazenc 26160 LA BEGUDE-DE-MAZENC M. LAURENT René, Jean - Epoux GELDRON Né le 27.03.1952 à 26 LA BEGUDE-DE-MAZENC Demeurant Juncher - 26220 DIEULEFIT	B	236	Biscerle	49 a00	L.		49a00
13	Mme PLANTIER Eliette, Jeannine - Epouse TAVAN Robert Née le 28.02.1940 à 26 MONTELIMAR Demeurant Les Girauds - 26160 ROCHEBAUDIN M. TAVAN Denis, Robert Né le 11.08.1971 à 26 MONTELIMAR Demeurant Griotte - 26450 CHAROLS	B	232	Biscerle	17a70	L.		17a70
14	M. REY André, René - Epoux MOULIN Né le 24.07.1910 Demeurant 26160 ROCHEBAUDIN Mme MOULIN - Epouse REY André Née le 02.10.1913 Demeurant 26160 ROCHEBAUDIN	B	67	Les Roches	3ha45a70	L.		3ha45a70
15	M. TAVAN Louis - Epoux TAVAN Demeurant 57 Rue Hyppolyte Kahn - 69100 VILLEURBANNE	B	228	Biscercle	11a60	L.		11a60

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de ce jour
Valence, le 18 FEV. 1998

COMMUNE D'EYZAHUT - Source de "La Beaume Rouge"

N° Ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES selon les Documents Cadastraux	INDICATIONS CADASTRALES					Superficies	
		Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie	Nature de culture	à acquérir	Frappées de Servitudes
PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE - COMMUNE DE ROCHEBAUDIN								
16	Mme VAN DEN HOEK Thérésia, Maria, Jacoba Epouse DE KLERK Hendrik, Hubertu Née le 29.05.1922 à 00 LA HAYE (HOLLANDE) Demeurant 0001 - 139 VOORSCHOTERLHAN ROTTERDAM (HOLLANDE). M. DE KLERK Dirk Né le 26.11.1949 à 00 ROTTERDAM (HOLLANDE) Demeurant LAMBERTUSSTRAAT - 130B. ROTTERDAM (HOLLANDE)	B B B B B	223 224 229 233 237	Biscerle Biscerle Biscerle Biscerle Biscerle	59a70 1ha25a40 20a10 8a40 13a90	L. L. L. L. L.		59a70 1ha25a40 20a10 8a40 13a90

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de ce jour
Valence, le 19 FEV. 1998

Par délégation,
L'Adjoint au Chef de Bureau

Françoise PUKALL

AEP EYZAHUT - La Baume Rouge

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE LA DROME

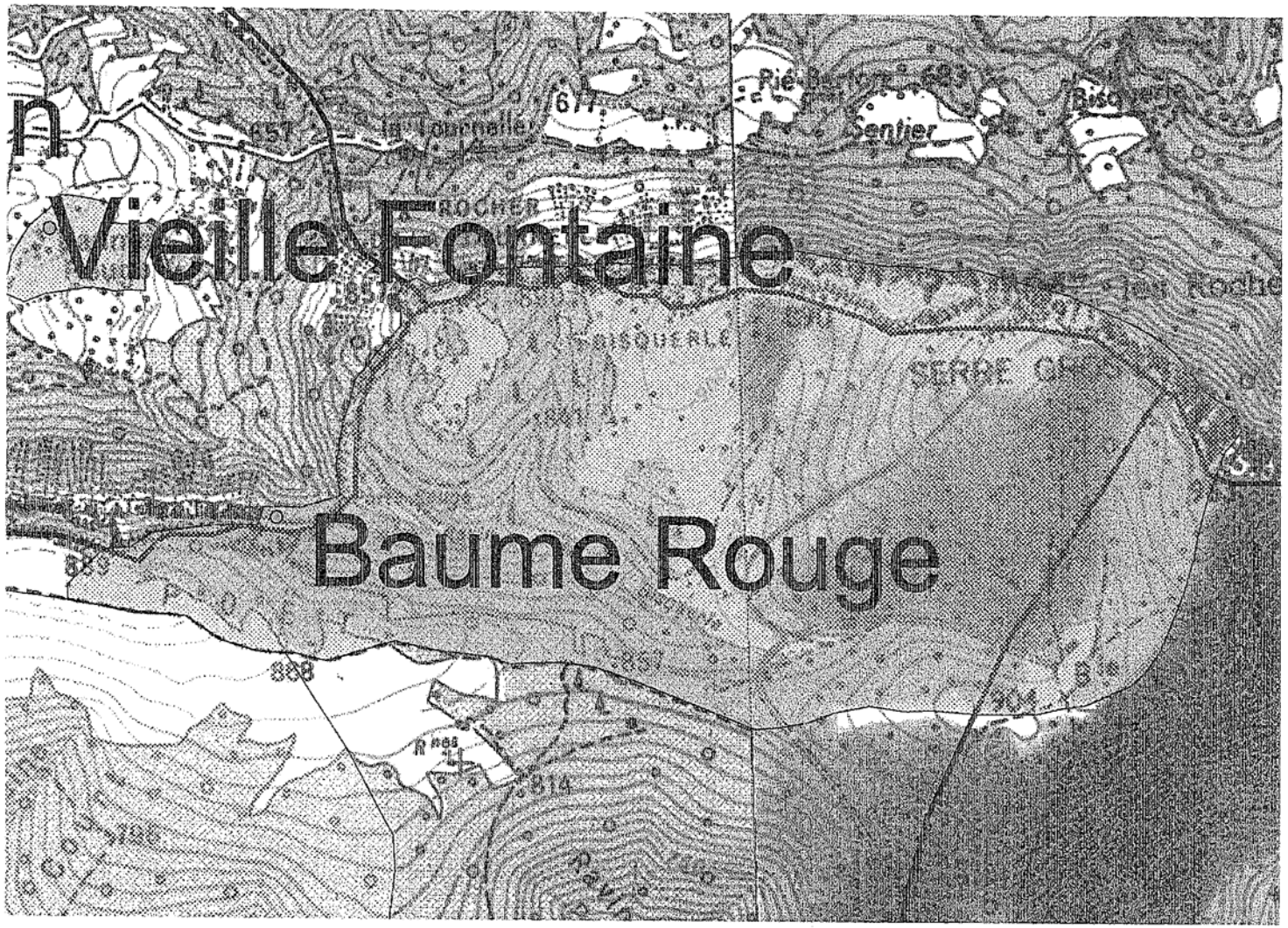

Captages publics

Ppi publics

Ppr publics

Ppe publics

N

27 mai 2002

0.7 0 0.7 1.4 Kilomètres